

Prélèvement des impôts à la source :

Décryptage

Le prélèvement à la source, qui consiste à déduire l'impôt sur le revenu chaque mois du salaire ou de la pension de retraite, **entrera en vigueur au 1er janvier 2019**. Une déclaration de revenus reste cependant nécessaire chaque année au printemps. Le calcul du taux de prélèvement s'appuie sur les données renseignées dans la déclaration : revenus, personnes à charge, charges déductibles, dépenses ouvrant droit à crédit d'impôt, etc..

En effet, si la perception des revenus et le paiement de l'impôt coïncident, en revanche le taux de prélèvement est calculé sur les revenus de l'année n-2 déclarés au printemps de l'année n-1, avec une actualisation en septembre.

Dès la déclaration en ligne, le contribuable connaît le taux de prélèvement de son foyer fiscal. Celui-ci est repris sur l'avis d'impôt adressé chaque année en été, dès 2018. Au 1er janvier de l'année suivante, le taux sera appliqué au salaire, pension ou revenu de remplacement, et figurera sur la fiche de paie.

Le taux de prélèvement sera actualisé chaque année en septembre en fonction de la déclaration des revenus effectuée au printemps. Tout changement de situation (mariage, naissance...) doit être signalé à l'administration fiscale, qui modifiera le taux de prélèvement.

Calendrier indicatif pour les années 2019 et 2018

2018	Paiement des impôts dus au titre des revenus de 2017
Printemps 2018	Déclaration des revenus de l'année 2017, permettant de connaître le taux de prélèvement applicable au 1 ^{er} janvier 2019
Été 2018	Réception de l'avis d'impôt des revenus 2017, mentionnant le taux de prélèvement
Octobre 2018	Transmission du taux au collecteur (employeur, caisse de retraite...)
Janvier 2019	Début du prélèvement sur les revenus de 2019
Printemps 2019	Déclaration des revenus de l'année 2018
Septembre 2019	Actualisation du taux de prélèvement en fonction de la déclaration des revenus 2018

INPS—Ne pas jeter sur la voie publique

Moments de Vie

à Saint-Béat !

Juillet - Août 2018

Le mot du Maire...



Après un printemps maussade et pluvieux qui nous aura causé bien des inquiétudes, voici l'été qui arrive avec son florilège d'animations et de festivités proposées par nos associations locales.

Nous espérons que vous trouverez votre bonheur parmi les activités qui vont rythmer la vie de notre commune tout au long de ces deux mois.

En cette période estivale, je voudrais souhaiter, en mon nom et au nom du Conseil municipal, la bienvenue aux touristes que nous espérons nombreux. Accueillons-les comme il se doit, avec sourire, disponibilité et chaleur. Montrons-leur que Saint-Béat est un village agréable où il fait bon vivre.

Je vous souhaite à vous tous, habitants de Saint-Béat, un bel été lumineux et de bonnes vacances. Vous pourrez retrouver toute l'actualité de la commune dans le prochain Moments de Vie dès la rentrée de septembre !

Bien sincèrement,
Alain FRISONI

Saint-Béat en fête du 10 au 12 août

Bals, aubades, jeux nautiques, feux d'artifice...

Pensez à consulter le site de la Mairie pour retrouver toutes les informations utiles et de dernière minute sur : www.st-beat.fr/



Vie communale...

Futur camping : c'est parti ! La cession du terrain par l'Etat a été officiellement entérinée. Le permis d'aménager a été signé par le Maire et transmis aux services instructeurs.

Déménagement du Bureau d'Information Touristique (B.I.T.)

La convention d'occupation d'une partie de la salle des associations avec l'Office de Tourisme a été signée. Le B.I.T. de S^t-Béat a donc pris ses quartiers au rez-de-chaussée de la Médiathèque.

Stop aux déjections canines sur la voie publique... La propreté de l'espace public, c'est l'affaire de tous. Les déjections canines, hormis les souillures qu'elles engendrent sur la voie publique, peuvent aussi provoquer des glissades et chutes accidentelles. Nous vous rappelons que, selon la législation en place, tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de procéder immédiatement par tout moyen approprié au ramassage des déjections sur le domaine public communal. En cas de non-respect de l'interdiction, l'infraction est passible d'une contravention de 1^{ère} classe (35 €). Pour contribuer à la propreté du village et pour le bien-être de tous, nous en appelons donc au civisme des propriétaires de chiens !

Arrêté préfectoral portant sur la déviation de Saint-Béat

Cet arrêté dispose notamment en son article 2 que : « La section de la RN 125 comprise entre le giratoire de Saint-Béat Nord et le giratoire de Saint-Béat Sud est une route à accès réglementé au sens de l'article 5 de l'arrêté du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et autoroutes modifié. Elle est signalée à ses extrémités par des panneaux C107 (route à accès réglementé) et C108 (fin de route à accès réglementé).

Ainsi, conformément à l'article R421-2 du Code de la route, **la circulation y est interdite** aux animaux, piétons, véhicules sans moteur y compris les cycles, véhicules à moteur non soumis à immatriculation cyclomoteurs, tricycles à moteur dont la puissance n'excède pas 15 KWatts et dont le poids à vide n'excède pas 550 kg, tracteurs, matériels agricoles et matériels de travaux publics. En outre, **les véhicules d'un gabarit supérieur à 4.30 m sont interdits** sur cette section de la RN125 comprise entre le giratoire de Saint-Béat Nord et le giratoire de Saint-Béat Sud.

Vie associative...

31 Sans Frontières

Cette association organise, avec le concours du Club des Minéraux et de Fossiles de Blagnac, une **exposition temporaire intitulée « L'aventure des cristaux »** qui sera présentée au Moulin des Arts **du 4 août au 2 septembre 2018** tous les jours de 15 h 00 à 18 h 00 (entrée gratuite).

Cette exposition pédagogique présentera sous forme de panneaux comment se forment les cristaux, leur structure atomique, la description de leur formes, les différentes variétés et enfin comment on les taille. Des cristaux de toutes formes et de toutes catégories seront bien évidemment présentés. Un membre du Club de Blagnac, éminent minéralogiste, Louis Ambid, sera présent plusieurs fois par semaine pour commenter l'exposition et faire part de son expérience.

Rappel des jours d'ouverture du Moulin des Arts : les samedis et dimanches après-midi durant le calendrier des vacances scolaires.



La piscine est ouverte du 9 juillet jusqu'au 26 août de 12h à 19h !

Pour les cours de natation et d'aquagym, contactez les maîtres-nageurs (06.47.06.11.01 ou 06.82.39.71.41)

Les rendez-vous de l'été...

2^{ème} édition de l'itinérance Médiévale (événement C. de communes)

Du 15 au 21 juillet 2018, la caravane de pèlerins partira à la découverte du patrimoine et des paysages des Pyrénées, du Luchonnais à Saint-Bertrand de Comminges. **Le 18 juillet**, le camp sera installé au Moulin des Arts où un repas partagé sera organisé. Un spectacle de feu est ensuite prévu au château avec une montée aux flambeaux par les escaliers à 21h30. Venez partager ce moment de convivialité !

Journée des Missions, Le 5 août sous la Halle

Autour du marbre et de la sculpture :

- **Du 7 au 28 juillet** : Festival de la sculpture et du marbre
- **Du lundi au vendredi à 8h50 et 10h50** : Visite de la carrière souterraine
- **Le 15 juillet à 14h30 au Pujò de Géry** : Découverte du chemin guidée par J-Luc Schenck, conservateur du Musée Archéologique Départemental.
- **Le 17 juillet à 18h00 à la Salle des Fêtes** : « Métamorphoses et métamorphoses, hommes et dieux aux carrières antiques de Saint-Béat »
- **Le 23 juillet à 20h30** : Flânerie nocturne et découverte du village de St-Béat
- **Le 26 juillet à 20h30** : Flânerie nocturne et découverte du village de St-Béat
- **Le 28 juillet à 11h** : Installation des sculptures "L'ivresse du moine" et "L'homme qui marche" au chemin du Pujò de Géry à Saint-Béat.
- **Le 28 juillet au Moulin des Arts à 18h00** : Clôture du Festival
- **Du 15 au 24 août à la salle des Associations** : Exposition du Festival du Marbre
- **Du 15 au 25 août au Moulin des Arts** : Stage de Bronze

Concours de pétanque au Boulodrome :

- **Le 12 août à 9h00 et à 14h30**: Concours amicaux tête à tête puis triplettes mixtes
- **Le 13 août à 14h30 au Boulodrome** : Concours de pétanque amical triplettes

Festival du Comminges : Concert avec Los Hardidets

Le 19 août à 17h00 à l'Église : Chants traditionnels d'Occitanie

Festival sur le thème de « L'Art français et ses influences croisées » en partenariat avec la Mairie de Saint-Béat.

Carnet noir...

Le 14 juin 2018, c'est avec une grande tristesse que nous avons appris le décès de Manuel Lapoule, ancien employé municipal. Nous participons à la peine des siens et leur souhaitons bon courage pour cette épreuve. Avec nos plus affectueuses pensées.